



Communiqué de presse

Jeudi 21 juillet 2022

La Ville de Paris lance un appel à projets sur trois « Quartiers d'Accessibilité Augmentée »

A l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Ville de Paris veut inciter ses commerçants à réaliser des travaux d'accessibilité universelle. Elle lance un premier appel à projets sur trois « Quartiers d'Accessibilité Augmentée », situé dans des 8e, 10e et 14e arrondissements. Les demandes devront être déposées d'ici le 9 septembre 2022.

La Ville de Paris propose aux commerçants qui souhaitent entreprendre des travaux d'accessibilité de leur point de vente situé en pied d'immeuble, jusqu'à 10 000 € pour financer jusqu'à 80% du coût global de leur projet.

Pour s'inscrire dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, les commerçants doivent s'engager à réaliser les travaux avant le 1er janvier 2024.

Les commerçants peuvent bénéficier de l'aide de la Ville de Paris pour entreprendre des travaux visant à améliorer l'accueil universel et inclusif de tous les publics, par exemple :

- des revêtements non glissant de sols ;
- un marquage au sol sans ressaut ;
- une signalétique en braille ;
- une circulation dégagée ;
- des sanitaires accessibles ;
- des caisses accessibles ;
- des cabines d'essayage accessibles.

Olivia Polski : « *Nous avons fait de l'accessibilité des commerces un engagement majeur de la mandature. J'encourage donc chaque commerçant à prendre l'opportunité de faire évoluer son commerce et d'aller au-delà des obligations légales, pour faire de Paris la Capitale de l'accessibilité* ».

Pénélope Komitès : « *L'aménagement urbain est un levier essentiel pour faire de Paris la capitale de l'accessibilité. Grâce au concours des commerçants parisiens, nous pouvons aller plus loin dans la prise en compte des usages spécifiques aux personnes en situation de handicap et répondre aux enjeux d'usages qu'impose leur quotidien* ».

Comment postuler ?

Les commerçants ont jusqu'au 9 septembre 2022 inclus pour candidater par mail via le formulaire de candidature téléchargeable sur Paris.fr, ainsi que les pièces nécessaires à :
dae-aap-commerce@paris.fr

Pour + d'infos : Rendez-vous sur <https://www.paris.fr/appels-a-projets>

Contact presse :

Service de Presse - 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr